

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Contre les familles, contre les entreprises, contre les cantons

Tous les cantons ont une politique familiale. Le parlement fédéral (qui n'a rien d'autre à faire) a néanmoins voté un arrêté de rang constitutionnel donnant à l'administration fédérale (qui n'a rien d'autre à faire non plus) la haute main sur cette question.

Les motifs en sont aussi nombreux que futiles. Le maniaque égalitaire s'indigne de ce qu'à cause des enfants, surtout en bas âge, la femme ne puisse jouir de la pleine parité en matière de travail: l'égalité exige que la progéniture cesse d'encombrer la génitrice. Rose ou vert, le parlementaire de gauche ne supporte pas les différences entre les cantons et appuie par principe toute forme d'unification fédérale. Tel élu se met à planer dès qu'il entend le mot «famille» et vote des deux mains tout texte y faisant référence. Pour le politicien moyen, le soutien à la famille est, comme la promotion de la culture, de l'hygiène ou de la mobilité, un placement électoral pas trop risqué. Enfin, il y a ceux qui considèrent l'instruction, et en particu-

lier les formations supérieures, comme un investissement coûteux pour la société. Ils attendent des femmes qu'elles le rentabilisent en travaillant à l'extérieur plutôt que de gaspiller un temps précieux à pouponner. De là la multiplication des crèches et autres infrastructures parascolaires qui sont l'objet principal de l'arrêté.

Brouet infâme d'égalitarisme, d'étatisme et d'idéologie productiviste, l'arrêté fédéral sur la politique familiale dépouillera les cantons d'une compétence qu'ils assument à satisfaction... voire au-delà. A la corbeille!

L'initiative Minder veut empêcher les conseils d'administration et les directeurs de toucher des revenus excessifs. Elle renforce à cette fin le pouvoir de l'assemblée générale au détriment du conseil d'administration. En particulier, ce seront désormais les actionnaires qui détermineront les salaires du conseil d'administration et de la direction. L'actionnaire moyen est-il par nature moins cupide et plus

lucide qu'un membre de conseil d'administration? Quoi qu'il en soit, sa principale compétence est d'avoir acquis un paquet d'actions dont il peut se défaire d'un jour à l'autre au gré de son intérêt personnel. Cela ne va pas le porter à privilégier les décisions pénibles à court terme mais favorables à la survie de l'entreprise.

De plus les actionnaires rééliront le conseil d'administration et la direction chaque année. Cette exigence ne peut que renforcer le vice fondamental de la société anonyme, qui est la primauté du capital sur la direction et le travail.

L'initiative titille en nous ce désir apparent de justice qui n'est que le masque de l'envie. Elle est démagogique en ce qu'elle amalgame sciemment le directeur, grassement indemnisé sans doute, mais qui part en laissant une affaire en plein essor, l'incompétent qui, non content d'avoir conduit son entreprise à la faillite, se taille vite un dernier «bonus» sur son corps pantelant, et le malfrat pur et simple, qui a contrevenu aux lois d'autres pays et lésé la réputation des banques suisses.

Il serait infantile de voter oui à cette initiative chicaneuse et contre-productive pour le plaisir de punir les méchants et sans tenir compte des entraves inutiles qu'elle impose à l'ensemble de l'économie. A la poubelle!

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire veut lutter contre le «mitage» du territoire en délimitant strictement les zones habitables, lesquelles seront dûment contrôlées, coordonnées et densifiées.

On connaît le caractère éphémère de ces modèles censément définitifs. Dans vingt ans, inversant la tendance, les mêmes ou leurs successeurs dénonceront un «urbanisme concentrationnaire» porteur de tous les vices et de toutes les pollutions. Les pouvoirs fédéraux seront alors sommés d'aménager le territoire selon le principe de l'habitat dispersé (on ne parlera plus de «mitage» mais de «décentralisation douce»).

Cette loi, comme tous les grands machins planificateurs, est lourde de mille injustices particulières. Réduisant drastiquement l'étendue des zones constructibles, elle fera chuter la valeur des surfaces décrétées inconstructibles, parmi lesquelles d'innombrables petites et moyennes propriétés familiales. Du même coup, la demande étant forte, elle fera grimper le prix des terrains constructibles restants, des constructions et des loyers.

M. Philippe Barraud¹ s'affirme sans honte partisan d'une centralisation de principe: «On peut, dit-il, être un défenseur du fédéralisme et de l'autonomie des communes sans en faire une religion. Autrement dit, en en reconnaissant les limites. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, ces limites sont largement franchies: les pouvoirs locaux ont fait la preuve de leur impuissance à maîtriser leur tâche.» C'est excessif et injuste. Et même si c'était fondé, comment peut-on placer le moindre espoir dans une mécanique fédérale qui a montré ces derniers temps son irréalisme et sa partialité? La réalité est que si cette révision, centralisatrice au point de dépasser le mandat constitutionnel, est acceptée par le peuple, nous perdrons définitivement tout espoir de pouvoir, un jour, améliorer notre propre législation. Au pilon!

Ces lois portent toutes des atteintes graves aux souverainetés cantonales, à la propriété, aux entreprises et aux familles. Elles expriment le même refus de la vie telle qu'elle est, c'est-à-dire incomplètement maîtrisable, semée de problèmes contradictoires, de solutions incertaines et de réalisations imparfaites. A cette vie qui est une réalité humaine et politique, elles proposent de substituer la perfection morte – et illusoire – de l'ordre bureaucratique.

Au rebut!

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Voir le site commentaires.com.

SÉMINAIRE DE LA LIGUE VAUDOISE 2013
BUFFET DE LA GARE DE LAUSANNE • SALLE DES VIGNERONS

SERVIR... pour être libre! +

MERCREDI 27 février 2013 à 20h00

Olivier DELACRÉTAZ, président de la Ligue vaudoise
Les raisons d'être permanentes de l'armée

Commandant de corps Dominique ANDREY
L'armée et notre sécurité collective

MERCREDI 6 mars 2013 à 20h00

Général de corps d'armée Robert AUGIER DE CRÉMIERS
La suspension du service national français

Félicien MONNIER, juriste
La Suisse milicienne

MERCREDI 13 mars 2013 à 20h00

Colonel EMG Félix STOFFEL
La défense aérienne, nécessité vitale

Colonel EMG Mathias TÛSCHER
Et maintenant?...

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

3 MARS 2013: 3 X NON

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

13 février: *Les «identitaires»: renouveau nationaliste ou idéologie moderne?*, avec **Jacques Perrin**, enseignant, rédacteur à *La Nation*

20 mars: *Hodler, un expressionniste suisse amoureux des paysages vaudois*, avec **Niklaus Manuel Güdel**, peintre, directeur de la revue *Les Lettres et les Arts*, historien de l'art

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Suivez le guide

Trois pouvoirs s'affrontent

Nous sommes au tournant de l'an mil. Le Royaume de Bourgogne Transjurane, constitué en 888 dans un secteur de l'ancienne Lotharingie, est mal en point. Son dernier roi Rodolphe III, plus attiré par la vie religieuse que par l'exercice du pouvoir politique, confère peu à peu la puissance publique à différents évêques, avant de remettre son royaume à l'empereur du Saint-Empire romain-germanique (1032). C'est ainsi qu'en 1011 déjà l'évêque de Lausanne reçoit le titre de Comte de Vaud, avec le droit de battre monnaie. En fait, son pouvoir politique se limitera à Lausanne, Avenches, Lucens-Curtilles, Villarzel, Bulle et par la suite aux quatre paroisses de Lavaux. A côté des familles nobles des Blonay, Cossonay, Grandson, Gruyère et autres, l'évêque devient, dans le morcellement féodal de l'époque, un des seigneurs du Pays de Vaud, alors qu'il est aussi le chef spirituel d'un diocèse s'étendant de l'Aubonne à l'Aar. En 1488, il obtiendra même le titre de Prince du Saint-Empire.

Ces événements vont marquer profondément la vie politique lausannoise. L'histoire nous apprend qu'il est difficile pour les hommes d'Eglise d'exercer un pouvoir temporel. Comment manier

à la fois le glaive et le goupillon? On se demande quel écho rencontrait, chez les Bourgeois de Lausanne, l'action pastorale de leur évêque alors que des conflits temporels les opposaient durement et que la Commune cherchait à obtenir son autonomie politique. La lutte entre ces deux pouvoirs va marquer la vie lausannoise du XIII^e au XVI^e siècle. Préfiguration des tensions modernes entre le Château et l'Hôtel de Ville?

Déplaçons-nous de la Cité à l'extrémité sud de la ville, à l'église de St-François. On y découvre le troisième pouvoir: la Maison de Savoie. Fondés dès 1260, l'église et le couvent furent détruits par un incendie en 1368. Les comtes, puis ducs de Savoie ont financé largement la reconstruction de l'édifice et leurs armoiries apparaissent sur la voûte avec celles d'autres importants donateurs. Les grands princes du XIV^e siècle, Amédée VI le Comte Vert et Amédée VII le Comte Rouge, appelés ainsi à cause de leur prédilection pour ces couleurs dans leur habillement, figurent sur les magnifiques stalles en compagnie de leurs épouses. En outre, contribution moderne au souvenir de la présence savoyarde, un vitrail de l'artiste verrier Alexandre Cingria représente

le Comte vert dans la chapelle latérale, dite chapelle de Billens, érigée au début du XIV^e siècle par la Dame de Billens en l'honneur de son mari défunt.

Ceci nous amène à parler du «Juge de Billens», destiné à assurer la présence politique savoyarde. Dès le XIII^e siècle, les Savoie tentèrent d'acquiescer une influence judiciaire à Lausanne. En 1356, le Comte Vert obtint de l'empereur le «vicariat impérial», c'est-à-dire le droit de juger en recours les sentences temporelles prononcées par les tribunaux de l'évêque, ce qui plaçait le comte au-dessus du prélat. Les évêques résistèrent, parfois avec succès. On parle du «Juge de Billens», car le magistrat qui exerçait cette charge au nom du comte résidait dans une maison achetée au seigneur de Billens. Elle était située au bas des actuels Escaliers de Billens qui relie la rue St-Pierre à la Chenau-de-Bourg.

Toute la vie politique lausannoise des derniers siècles du Moyen Age est marquée par cette lutte des trois pouvoirs, l'Evêque, la Ville et la Maison de Savoie, chacun cherchant à acquiescer la prédominance sans qu'aucun jamais n'y parvienne. Les Bernois mettront un terme définitif à cette compétition séculaire en installant un bailli au Château: la Maison de Savoie est éliminée, l'Evêque est en fuite. Et les Bourgeois de Lausanne, qui rêvèrent pendant des générations de devenir une Ville libre de l'Empire, comme l'étaient Berne et Fribourg, se virent ramenés au rang de sujets de LL.EE. de Berne et courbèrent l'échine pendant 262 ans.

Pas tous cependant. En décembre 1588, le bourgmestre Isbrand Daux et quelques bourgeois de Lausanne et gen-

tilshommes vaudois avaient formé le projet d'ouvrir de nuit les portes de la ville aux troupes du duc de Savoie rassemblées secrètement à Ripaille. Une forte bise empêcha la flottille de traverser le lac. La conjuration découverte, le bourgmestre et d'autres conjurés purent s'enfuir en Savoie. D'autres furent exécutés. Condamné à mort par contumace, Isbrand Daux vit ses biens saisis et sa maison rasée avec interdiction de jamais la reconstruire. Elle se trouvait à la rue de la Madeleine à droite en descendant. Ce vide laisse encore aujourd'hui un passage pour se diriger vers la petite place où se trouve le théâtre Boulimie.

Retour au Château, siège depuis 1803 du pouvoir politique vaudois. Lausanne est enfin la capitale du Pays de Vaud. Nous commentons comme il se doit cet événement important de notre histoire. Désignant sur la place le bâtiment de la préfecture, nous expliquons aux touristes étrangers que le Canton de Vaud, d'inspiration napoléonienne dans sa structure, est au sein de la Confédération suisse une République française en miniature: le gouvernement est au Château et ses préfets, agents du Conseil d'Etat, régissent dix districts analogues aux départements de la République d'outre-Jura. Le jeune Français qui nous accompagne n'en croit pas ses oreilles: la Suisse est vraiment un pays déconcertant. Nous nous garderons bien de décevoir nos hôtes étrangers en leur disant que l'Ours de Berne est revenu d'une façon camouflée sous les traits de l'administration fédérale, qui grignote lentement la souveraineté vaudoise.

ERNEST JOMINI

Aspects de la vie vaudoise

Bouchers vaudois en or (bis!)

(fm) Dans *La Nation* n° 1959 du 25 janvier dernier, nous avons relevé l'excellente prestation de deux jeunes bouchers vaudois lors du championnat suisse de la branche. Deux autres jeunes bouchers de notre Canton se sont aussi mis en évidence dernièrement, mais cette fois au niveau européen! En effet, Armand Stuby et Justin Tschannen ont remporté la Palme d'or du Trophée européen de boucherie d'étal qui a eu lieu le 27 janvier lors du Salon international de la restauration, hôtellerie et alimentation à Lyon. On sait que les métiers de bouche n'ont pas forcément la cote auprès des jeunes apprentis; espérons que les distinctions obtenues par les Vaudois susciteront des vocations dans une profession qui peine à assurer la relève. Toujours dans *La Nation* n° 1959, on pouvait lire (page 3) une lettre de lectrice intitulée: *Trop d'avocats, pas assez d'électriciens; ... et de bouchers* serions-nous maintenant tenté d'ajouter! Quoi qu'il en soit, nous adressons nos vives félicitations aux deux lauréats.

Concert Charpentier

(fm) Marc-Antoine Charpentier est un des meilleurs compositeurs du Grand Siècle. Si sa musique a retrouvé vie depuis quelques dizaines d'années dans les concerts et au disque grâce aux efforts d'excellents interprètes (on pense bien sûr à ce pionnier qu'est

William Christie avec son ensemble Les Arts Florissants), elle n'est toutefois pas si souvent interprétée sous nos latitudes. Sa musique d'église (qui forme les trois cinquièmes de son œuvre) témoigne d'un sens élevé du sacré et d'une grande expressivité, ce dont les mélomanes pourront se rendre compte en allant au temple de Saint-Laurent à Lausanne le 14 février prochain (20h.) pour y écouter quatre œuvres de ce musicien (*Messe à Quatre Chœurs, Salve Regina, Litanies de la Vierge et Ave Maris Stella*) interprétées par la Chapelle vocale de Lausanne sous la direction de Gonzalo Martinez. En complément de programme, un *Magnificat* à 9 voix du compositeur italien Paolo Lorenzani, contemporain de Charpentier. Né à Rome vers 1640, il y commença sa carrière, puis fut emmené en 1678 à Paris par le duc Vivonne, général des galères et maréchal de France; Louis XIV lui confia alors la direction de la musique de la reine Marie-Thérèse. Il quitta Paris en 1694 pour retourner dans sa ville natale où il mourut en 1713.

Do you drink a whisky «Isle of Joux»? Of course!

(fm) L'amateur éclairé de whisky sait qu'il existe un *Isle of Jura* produit sur l'île éponyme en Ecosse. Or, dès cet été, ce même amateur pourra déguster un *Isle of Joux* typiquement vaudois de quatre ans d'âge et mis en bouteilles par la distillerie du Risoux. A l'origine de cette idée lancée en 1999 déjà, Bill Muirhead, un Ecossais bien sûr! Cet ingénieur et expert comptable trouvait en effet qu'il existait des similitudes entre le climat des Charbonnières et celui de son pays natal. Il s'approche alors de quelques Combiens qui sont séduits par son idée. Quelques années plus tard, voici donc le premier whisky d'autant plus vaudois que les tonneaux dans lesquels il a vieilli sont en chêne de la région d'Onnens et que l'orge été moulu à Grandson. Une commercialisation est envisagée, mais seulement si le résultat est probant. On espère qu'il le sera!

Qui a écrit cela?

La décision de la commission de la santé du Conseil des Etats concernant les transferts illégaux entre cantons des réserves sur l'assurance maladie a suscité un tollé dans les cantons spoliés. Premiers à dégainer, les Genevois menacent de geler leur contribution à la péréquation intercantonale avant d'avoir obtenu justice. Le Grand Conseil vaudois semble prêt à suivre la même voie, tout comme les parlements zurichois et tessinois. Sans être citée nommément, la présidente de la commission, l'argovienne Christine Egerszegi, en prend pour son grade:

[...] Et ce sont les assurés qui ont déjà les primes parmi les plus hautes du pays qui se voient encore chargés de coûts qui ne sont pas les leurs. Ces cantons moqués et montrés du doigt parce qu'ils ne maîtrisaient prétendument pas leurs coûts, étaient au contraire en train de se rapprocher spectaculairement de la moyenne. Simplement, les assureurs oublièrent d'adapter les primes. Ce fait est désormais établi, admis par tous.

Et il faut supporter d'entendre une présidente de commission parlementaire, saisie par le Conseil fédéral d'un projet de remboursement minimal, nous dire après cinq ans d'attente et de palabres, que rien ne sera remboursé, car ce serait trop compliqué. Trop compliqué. A-t-on jamais entendu un argument pareil! Dans un deuxième temps, elle ajoutera que c'est à cause de l'existence d'une alternative soutenue par tous les cantons qu'elle a décidé, avec neuf de ses collègues, de finalement tout refuser; unanimité des cantons qui avait par ailleurs été exigée par cette même commission.

Passons sur la pauvreté de ces justifications. A la fin, comprenons que ces parlementaires reconnaissent l'injustice et ne la réparent pas. Pourquoi? [...] Ils sont issus de cantons qui ont bénéficié de l'injustice. Et ils sont plus nombreux.

C'est cela qui provoque la colère. Ce n'est pas qu'une question d'argent. La petitesse de ce comportement rétrécit l'idée qu'on se fait de la démocratie, d'un Parlement et de la Suisse. Des peuples divers ont ressenti le besoin de se réunir en une Confédération. Pourquoi? Pour se serrer les coudes, s'entraider et construire ensemble un pays de droits et de devoirs fondés sur des principes de justice. Pas pour alimenter une caisse commune dans laquelle puiseront les plus agiles ou les moins scrupuleux des défenseurs d'intérêts particuliers. Un élu, c'est autre chose. Si le principe de justice ne le guide pas, il se diminue et diminue son pays. [...]

Ces lignes de M. Pierre-Yves Maillard parues dans *Le Matin Dimanche* du 27 janvier suscitent un double commentaire. Premièrement, la démocratie que M. Maillard appelle de ses vœux est bel et bien le triomphe de la volonté des plus nombreux. La minorité n'a d'autre choix que d'avaler ce qu'elle peut considérer comme une injustice. Deuxièmement, ce revers parlementaire à l'avantage de réveiller les sentiments fédéralistes, très clairement exprimés, de M. Maillard. Nous saurons les lui rappeler lorsque l'un ou l'autre de ses collègues de parti voudra nous vendre la caisse unique, en arguant que vingt-six systèmes de primes et de réserves, c'est trop compliqué.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Aménagement du territoire : une révision inconséquente, technocratique et pernicieuse

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) sur laquelle les Suisses voteront le 3 mars est inutilement centralisatrice. Nous l'avons plusieurs fois dit dans nos colonnes. Cet article vise à présenter d'autres défauts majeurs de cette révision préparée dans la hâte par un parlement fédéral obnubilé par la menace d'une initiative «pour le paysage».

Cette révision est inconséquente. Parmi d'autres louables et vertueux principes, elle vise à «orienter le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, sans réduire la qualité de l'habitat» et à «créer un milieu bâti compact». Cependant, elle n'abolit pas un autre but déjà fixé par le troisième article de la LAT qui veut «ménager dans le milieu bâti de nombreux aires de verdure et espaces plantés d'arbres».

Si l'on doit densifier les villes sans toucher à la qualité de vie, ni aux monuments (plus ou moins) historiques, ni aux arbres et arbustes, où construire? Sur les friches industrielles, certes. Mais n'oublions pas que ces espaces ne deviennent des friches que lorsque les industries qui les occupaient ont soit mis la clé sous le paillason (ce qui ne peut être un but de l'aménagement du territoire, sauf pour quelques écologistes intégristes) soit trouvé un champ sur lequel construire une nouvelle usine.

La révision proposée par le parlement est technocratique. Si elle paraît ne pas

toucher aux compétences des cantons, elle prévoit au détour d'un alinéa que «la Confédération et les cantons élaborent ensemble des directives techniques pour le classement de terrains en zone à bâtir, notamment pour la manière de calculer le besoin de telles zones».

Le citoyen n'y voit pas le mal. Pourtant, le subtil juriste du DETEC signifie par là, d'une part, que la surface, l'emplacement et la répartition des zones à bâtir sera décidée par les aménagistes des administrations, sans que les parlements ou les citoyens ne puissent se prononcer puisqu'il s'agit de «directives techniques» et non de loi. D'autre part, l'administration fédérale décidera ce qu'elle veut après avoir choisi parmi les avis des services cantonaux ceux qui lui conviennent le mieux. De toute façon, les cantons n'ont pas intérêt à faire de l'obstruction parce qu'ils ne pourront pas créer de nouvelles zones à bâtir avant que ces directives n'aient été adoptées...

La révision soumise en votation populaire est également pernicieuse. Le citoyen vaudois est rassuré par des partisans affirmant que notre Canton a déjà une réglementation conforme à cette loi. Le diable se cache une fois encore dans les détails.

Avant que le Conseil fédéral n'ait approuvé le plan directeur cantonal adapté, la surface des zones à bâtir ne peut augmenter dans le Canton (après cinq ans, aucune nouvelle zone ne peut être

créée, même en remplacement d'un dézonage). Cela veut dire qu'avant que les nouvelles «directives techniques» ne soient adoptées, puis que le Conseil fédéral n'ait jugé le plan vaudois acceptable, il n'y aura pas de nouvelle zone sans compensation.

Comme on imagine mal une commune renoncer (si ce n'est marginalement) à des zones à bâtir en faveur d'une autre dans l'état actuel de pénurie de logement, cela signifie que le Conseil d'Etat ne pourra approuver aucun plan d'affectation ou plan de quartier qui prévoirait une augmentation des zones à bâtir avant la décision fédérale. L'exécutif cantonal ne peut pas même envisager de passer outre, puisque les tribunaux ne pourront alors qu'invalider lesdits plans du fait de la force dérogatoire du droit fédéral.

Alors que le Canton de Vaud a actuellement un besoin important de nouvelles habitations, on va vers une paralysie pendant trois à cinq ans au moins! Notons en passant que la création de logements fait justement partie des promesses électorales du nouveau gouvernement de centre gauche favorable à la révision...

La nouvelle LAT est une loi qui ôte non seulement aux cantons, mais aussi aux organes politiques, la maîtrise de l'aménagement du territoire qui est l'un des paramètres fondamentaux du bien commun. Cette révision, par ses contradictions et ses mécanismes alambiqués, porte en germe une paralysie du développement de l'habitat et des activités économiques. Le citoyen vaudois ne doit pas s'y tromper et voter NON le 3 mars prochain.

OLIVIER KLUNGE

Information sélective

L'Union démocratique fédérale (UDF) publie le 12 janvier un communiqué de presse relatif à la votation du 3 mars prochain et clairement intitulé: «L'UDF dit non à l'arrêté fédéral sur la politique familiale». Il faut lire le texte pour apprendre que, parmi les autres sujets soumis à votation, les délégués du parti ont aussi rejeté la révision de la loi sur l'aménagement du territoire mais se sont en revanche laissés séduire par la sottise initiative de M. Thomas Minder censée lutter contre les «rémunérations abusives».

Le soir même, la très sérieuse Agence télégraphique suisse titre la nouvelle ainsi: «L'UDF soutient l'initiative contre les rémunérations abusives.»

On ne doute pas que l'ATS – dont de fréquentes informations déformées ou tronquées laissent deviner l'orientation politique – préfère mettre en avant une position qu'elle approuve plutôt qu'une autre qui la dérange. Mais, en l'occurrence, on ne lui a pas demandé son avis.

P.-G. B.

Revue de presse

Le retour de Joseph?

Dans la rubrique «Les épinglés» (*La Liberté* du 26 janvier), M. Jérôme Cachin revient sur les dissensions que connaît le POP vaudois:

[...] «Lausanne Cités» vient de suggérer une solution: «Josef, reviens, ils sont devenus fous!» titre l'hebdomadaire en une, cette semaine. Josef Zisyadis, retiré de la politique depuis 2011, devrait donc reprendre du service? A sa maison, sur l'île de Patmos, avec vue sur la mer Egée, devrait-il préférer le borbier rouge lausannois – qu'il connaît bien pour l'avoir lui-même installé –, avec vue sur la place Chauderon? Sans doute pas. Justement, lui, au moins, il n'est pas devenu fou.

L'ancien conseiller d'Etat sait probablement que les retours ne sont pas toujours prometteurs: après le retour triomphal de l'île d'Elbe, Napoléon a connu le désastre de Waterloo. Mieux vaut demeurer sur son île.

E. J.

On va voir ce qu'on va voir!

C'est la mobilisation générale à l'Hôtel de police! Dès le 1^{er} avril (on admirera le choix de la date, réd.), tous les policiers de la capitale vaudoise devront retrouver le chemin du bitume. A pied, de jour comme de nuit. [...]

Durant la journée, les patrouilles sillonneront principalement les quartiers de Chauderon et de la Riponne, ou il ne sera cependant pas question de déloger les marginaux. «Nous assurerons à la Riponne une présence permanente, mais pas vingt-quatre heures sur vingt-quatre (sic, réd.)» [...]

Le plan d'action cible cinq priorités: la préservation de l'espace public, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la pacification des nuits, la lutte contre les vols et l'encadrement de la mendicité. (24 heures du 1^{er} février).

Ce roulement de mécaniques ne convainc pas Peter Rothenbühler (*Le Matin* du 2 février):

Les policiers passeront plus de temps dans les rues de Lausanne pour créer un sentiment de sécurité, mais pas question de déloger les alcoolos et les drogués de la Riponne! Pour les mendiants, même chose: les libéraux-radicaux et les socialistes souhaitent simplement «encadrer la mendicité sans l'interdire». Je vois le topo: il y aura pour chaque dealer, drogué ou mendiant un flic dans la rue qui lui tourne autour sans intervenir. Iront-ils aussi chercher du café pour eux?

La Municipalité n'a pas compris: si on veut plus de flics dans les rues, c'est pour avoir moins de marginaux et de mendiants qui les squattent. Sinon, on peut faire l'économie de cet exercice.

On peut craindre avec le Zurichois que le chancre sociétal lausannois ait encore de beaux jours devant lui.

Ph. R.

Questions

L'intervention de l'armée française au Mali paraît être pour l'instant un grand succès. Ce qui n'empêche pas M. Jean-François Kahn, dans sa «Chronique» à *L'Hebdo* du 31 janvier («Honnî soit qui au Mali pense»), de poser un certain nombre de questions:

[...] Peut-on laisser une manière d'Etat djihad-terroriste s'installer dans un espace aussi vaste et devenir un immense centre de déstabilisation de tout le monde islamo-africain, et, dans un deuxième temps, de toute l'Afrique du Nord, Maroc compris?

Question plutôt favorable à la politique du gouvernement de François Hollande. Mais la seconde est plus critique:

[...] Le corps expéditionnaire français, même renforcé de quelques contingents africains, a-t-il la moindre

chance de parvenir à rétablir un semblant d'ordre sur un territoire représentant une superficie égale aux deux tiers de la Chine?

Et poursuivant sa réflexion: [...] Y a-t-il une intervention armée de puissances occidentales, hors de leur zone d'influence directe, dont on peut estimer, depuis des décennies, le bilan positif? L'intervention de Suez en 1956? Le Vietnam? La Somalie? L'Afghanistan? L'Irak? La Libye?

[...] Et puis osons cette remarque: ne soutenons-nous pas, objectivement, en Syrie, les mêmes forces, ou certaines d'entre elles, que celles que nous combattons au Mali? [...]

Pour compléter le tableau, on pourrait ajouter que la France est bien seule, l'Union européenne la laissant se débrouiller dans cette aventure guerrière. En outre, l'Etat français surendetté n'avait pas besoin de cette ponction supplémentaire. Et pendant ce temps-là, les deux religions qui depuis 1789 divisent la France s'affrontent à nouveau sur le mariage gay. Pas facile d'être Français.

E. J.

La galère syrienne

Ecrivant sur le problème syrien, Marcel Boisard, ancien sous-secrétaire des Nations unies, critique (*Le Temps* du 25 janvier 2012) l'initiative de la Suisse, qui a convaincu une cinquantaine d'Etats d'appuyer sa demande de saisir la Cour pénale internationale pour mettre fin au conflit Syrien.

[...] La Suisse a récemment pris la tête d'un mouvement qui a entraîné plus de cinquante Etats à signer une motion soumise au Conseil de sécurité. En termes certes mesurés et apparemment équilibrés, elle demande une enquête sur les crimes commis par les deux parties belligérantes en Syrie et la traduction des responsables devant

la Cour pénale internationale. Cette démarche-là, appuyée par la haut-commissaire aux Droits de l'homme, n'est pas bien comprise. Elle a fâché la Russie, qui venait d'obtenir pour la Suisse un strapontin aux discussions financières du G20, et a également incommodé le médiateur Lakhdar Brahimi. Implicitement, elle vise Bachar el-Assad, puisqu'il est impossible d'identifier et de rendre responsables des insurgés sans véritable commandement unifié qui commettent aussi des crimes de guerre. Comme ces derniers ont gagné la bataille de l'information et de la propagande, l'inculpation demandée paraît viser au premier chef le président. N'est-ce pas une imprudence dans la situation actuelle et une entorse au principe de neutralité?

Suit l'exemple catastrophique de la Libye, où la Cour pénale n'a tout bonnement rien pu faire.

L'exemple libyen susmentionné démontre le danger de saisir la Cour avant la fin d'un conflit. Virtuellement, la menace plane sur tous les dictateurs, et les plus sanguinaires d'entre eux le savent pertinemment. En Syrie, la situation est bien plus complexe et moins tranchée que la presse occidentale ne l'a prétendu jusqu'à récemment. [...]

Le transfert du cas syrien à la Cour pénale internationale n'aura pas lieu, à cause des veto russe et chinois. En toute hypothèse, sous sa forme actuelle, le régime baassiste syrien est appelé à disparaître. Dans l'immédiat, il faut arrêter l'hécatombe.

[...]

Quelle mouche a donc piqué M. Burkhalter pour qu'il se lance dans des démarches qui paraissent aussi illusoirs pour résoudre le problème syrien que néfastes pour la Suisse et sa diplomatie?

C. C.

Les Epis mûrs de Lucien Rebatet

On dit que François Mitterrand divisait l'humanité en deux clans: ceux qui avaient lu *Les Deux étendards* de Rebatet, et les autres. Ce qui distingue les membres du clan mitterrandien, c'est qu'ils tiennent tous ce roman torrentiel de quelque mille trois cents pages pour un des monuments de la littérature française du XX^e siècle. On connaît les raisons de l'ostentation qui frappe durablement son auteur: il a été littéralement enseveli sous *Les Décombres*, charge féroce contre la III^e République finissante, ses institutions de droite et de gauche, armée, Front populaire, Action française, clergé, parlementaires. Cet ahurissant pavé de six cents pages, imprimé sur le plus médiocre papier possible, fut le plus grand succès de librairie en France sous l'Occupation. Difficile, dans ces conditions, de pardonner à son auteur son fascisme déclaré et persistant, et surtout un antisémitisme, certes moins délirant que celui de Céline, mais aussi obsessionnel. Si le nom de Rebatet n'était pas si universellement honni, il y a longtemps que *Les Deux étendards* seraient disponibles en Folio et en Pléiade. Mais Gallimard procrastine depuis un demi-siècle, une éternité aux yeux des sectateurs du chef-d'œuvre méprisé.

En attendant, les éditions Le Dilettante ont pris la bonne initiative de rééditer *Les Epis mûrs*, l'autre roman achevé de Rebatet, depuis longtemps indisponible. Cette nouvelle édition est excellemment préfacée, annotée et commentée par Nicolas d'Estienne d'Orves, chroniqueur musical et romancier de talent. Il porte le patronyme d'un des résistants les plus incontestablement héroïques, Honoré d'Estienne d'Orves, fusillé par les Allemands en 1941. C'était son grand-

oncle. De nombreux lycées, squares, rues, places et écoles célèbrent sa mémoire dans toute la France. Par une ironie de l'Histoire qui lie singulièrement la gloire et l'opprobre, Nicolas d'Estienne d'Orves est actuellement l'ayant droit exclusif de l'écrivain maudit.

Alors que *Les Deux étendards* sont clairement autobiographiques, *Les Epis mûrs* se présentent comme la biographie imaginaire d'un musicien de génie, Pierre Tarare, fauché à dix-neuf ans lors des premiers combats de la Grande Guerre. Rebatet fut un critique d'art reconnu – musique et cinéma principalement –, auteur d'une *Histoire de la musique* aussi truculente qu'érudite, son œuvre restée la plus diffusée. C'est ce qui explique que l'intrigue des *Epis mûrs*, parfaitement linéaire, soit construite à partir de données essentiellement musicales. On suit avec délectation l'itinéraire de ce jeune compositeur, des premiers tapotements sur le médiocre piano familial, jusqu'à l'absurde sacrifice. On est plongé dans l'ébullition esthétique des années 1900, et le lecteur fréquente Fauré, Stravinsky, Schönberg, comme s'ils étaient ses contemporains. Dans *Les Epis mûrs*, le musicien prendra son plaisir autant que le néophyte, tel Marcel Aymé: «Moi qui suis mélomane comme un paquet de gauloises, [...] j'ai lu tout le bouquin avec exaltation, sans débâter aux tunnels techniques.» En effet, on retrouve dans ce roman le style musclé de son auteur, qui oscille avec virtuosité entre le plus pur classicisme et la gouaille populaire. La verve pamphlétaire de l'auteur des *Décombres* se retrouve dans la peinture de ses personnages, saisis avec la vivante précision des caricatures de Daumier.

Dans sa postface, Nicolas d'Estienne d'Orves propose une lecture subtilement décodée du roman: il y voit l'autobiographie déguisée d'un artiste détourné de sa vocation et broyé par l'Histoire. Si Rebatet a été condamné à mort par un tribunal français, Pierre Tarare a été tué d'une balle perdue de son propre camp. Les deux artistes souffrent de l'incompréhension de la part de leur milieu familial et social. Au détour de sa préface, Rebatet nous propose une autre piste interprétative, d'ailleurs superposable à celle de N.E.O.: «La musique a été mon pain quotidien pendant vingt ans. Rien, je crois, n'a tenu une place plus profonde dans ma vie. Je suis peut-être un compositeur raté.» Un roman réussi comme acte de substitution à une création musicale manquée et regrettée.

Quoique le président Auriol lui eût accordé grâce en 1947, et qu'il eût été libéré dès 1952, Rebatet était littérairement bien mort après la guerre, en

dépôt de son talent reconnu. Découragé par la relative indifférence qui accueillit ses œuvres dans les années cinquante, il laissa en chantier deux autres romans, restés inédits, et reprit une activité de journaliste et de musicien.

Les Epis mûrs n'égalent pas, tant s'en faut, *Les Deux étendards* et laissent l'impression de l'ébauche d'une grande œuvre qui n'a pas été réalisée. Malgré ce sentiment d'inachèvement, Rebatet tient une place honorable au milieu des rares écrivains qui ont su parler de musique: Proust, Romain Rolland, Hesse, Thomas Mann...

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence: Lucien Rebatet, *Les Epis mûrs*, avant-propos et postface inédits de l'auteur; préface, notes et commentaires de Nicolas d'Estienne d'Orves, Paris, Le Dilettante, 2011, 381 p. 1^{re} édition, Gallimard, 1954.

On nous écrit:

Monsieur le rédacteur,

J'ai été touchée par l'article du Ronchon paru dans *La Nation* N° 1959.

Je comprends que votre signataire a voulu faire de l'humour concernant un article du courrier des lecteurs de 24 heures dont le titre était «le cauchemar des nouveaux trains dans les vieilles gares».

Il reconnaît sa moquerie mais malgré tout, j'ai de la peine à accepter ses propos. Je ne peux m'empêcher de penser que cette personne n'a pas eu énormément de contacts avec des personnes ayant des problèmes de mobilité importants et qu'il peut voyager sans se poser trop de problèmes.

Durant les quatre dernières années de sa vie, mon mari ne pouvait plus monter dans un train à cause de la hauteur de ces marches justement. Nous devons chaque fois demander de l'aide des CFF, ce qui n'était pas facile et ne fonctionnait pas toujours.

En lisant votre article je pense à toutes les personnes qui doivent prendre le train tous les jours et pour lesquelles ces fameuses marches de 30 ou 50 cm. sont des obstacles immenses et douloureux.

Rire et ironiser sont souvent de bonnes choses, mais dans certains cas cela peut aussi devenir un cauchemar minable pour ceux qui sont visés.

JOSETTE ZUMSTEIN

Le Coin du Ronchon

Eloge du droit des peuples à aménager eux-mêmes leur territoire

Un esprit sainement réactionnaire ne peut pas ne pas aimer la Pologne. Les églises y sont nombreuses et pleines, les drapeaux nationaux omniprésents et ornés d'aigles, les écologistes rares et peu aimés.

Ce dernier constat vient d'être confirmé par *La Revue durable* – magazine suisse romand de la mouvance verte intégriste – qui consacre un numéro entier à l'écologie en Pologne, décrivant avec un mélange d'indignation et de pitié un pays où les gens ne croient pas au réchauffement climatique, où le gouvernement mise sur le nucléaire et le gaz de schiste, où l'on construit de nouveaux quartiers d'habitation et de nouvelles routes, où l'on exploite les forêts, un pays où la population se réjouit d'une croissance rapide et où de puissants lobbies et des autorités locales bornées freinent les reconversions écologiques, bref, un pays où le communisme, malgré tout, était peut-être moins mauvais que le capitalisme.

Le piège, avec le totalitarisme, c'est qu'il s'appuie sur certains sentiments naturels, sur certaines aspirations légitimes, voire sur certaines causes défendables que l'on serait prêt à partager. Il est juste de penser, par exemple, que le communisme a paradoxalement protégé l'Europe de l'Est d'une modernité délétère: plus qu'ailleurs, les gens y sont restés attachés à la nation, à la

religion, aux mœurs normales et aux réflexes traditionnels. Pour parler de sujets qui plaisent visiblement mieux aux rédacteurs de *La Revue durable*, admettons qu'on est volontiers fasciné à l'idée que subsiste en Pologne orientale, aux confins de la Biélorussie, loin à l'Est de la «vieille Europe» de Raspail, l'une des dernières forêts vierges du continent. On ne peut s'empêcher de contempler avec admiration et envie, sur une carte de géographie, cette vaste étendue où aucun politicien démocrate n'a jamais mis les pieds ni ses promesses électorales. Plus simplement, on ne se prive pas d'admirer les photos de ces vieux arbres énormes; on apprécie aussi cette idée, citée dans l'article, que la préservation de cette forêt répondrait certes à un besoin de recherche scientifique, mais aussi et d'abord à un attachement sentimental.

Alors quoi? Devient-on un intégriste vert pour autant? *La Revue durable* se charge de nous rassurer sur ce point: non, on n'est pas comme eux! Pour les écologistes purs et durs, la forêt de Białowieża n'est qu'un prétexte. Une icône révolutionnaire. Ses défenseurs se conçoivent comme les derniers *Justes* face aux scélérats sournois et cupides de l'économie privée et du gouvernement. Leur combat est toujours urgent car l'Apocalypse est proche et les pertes seront irremplaçables. Manichéisme, catastrophisme,

mais aussi propension à considérer la Terre entière comme leur propriété: si les habitants d'un pays, d'une région ou d'une commune n'obtempèrent pas à tous les desiderata des écologistes, ces derniers organisent la venue de militants étrangers qui viennent faire pression, participer à des manifestations, donner des conseils de guérilla, s'enchaîner à n'importe quoi devant des caméras complaisantes et créer d'innombrables groupuscules aux noms variés pour donner l'impression d'une vaste et puissante coalition.

On retrouve toujours cette volonté d'écarter les populations locales, arriérées, mues par des intérêts basement matériels et égoïstes. A la place, il faut faire venir des «experts», des «scientifiques» – soigneusement choisis bien sûr. Comme quand les écologistes de chez nous expliquent qu'on ne peut pas laisser les Valaisans faire ce qu'ils veulent sur leur territoire et qu'il faut leur imposer les choix forcément justes et éclairés de la Berne fédérale.

L'aménagement du territoire, justement, fait l'objet d'un autre article de ce numéro «spécial Pologne» de *La Revue durable*. Le développement des routes, des villes, tout y est présenté comme une apocalypse. Or un des charmes de l'Est est précisément ce dynamisme, parfois un peu brouillon et inesthétique, mais qui exprime la volonté des habitants de vivre et de

créer quelque chose; c'est tout de même beaucoup plus stimulant que la prison de formol protecteur dans laquelle s'enferme un Occident neurasthénique dont la seule ambition semble être de mourir sans laisser de traces afin de ne pas déranger quelques espèces de papillons.

Amis lecteurs, ne vous y trompez pas: l'aménagement du territoire n'est pas que l'aménagement du territoire, mais aussi et surtout un formidable enjeu de pouvoir, *omniraflant*, pour les écologistes totalitaires, pour les technocrates-géographes qui rêvent de vous déplacer comme des pièces de puzzle, pour les cyclistes militants et arrogants, pour les va-nu-pieds soixante-huitards à tignasses tressées, pour les citoyens du monde anti-racistes, pour les végétaliens anémiques dont l'horizon indépassable consiste à cultiver collectivement des légumes bio en pleine ville. Nos aménagistes fédéraux qui, à Berne, attendent qu'on leur donne officiellement les pleins pouvoirs sont de cette espèce-là (même si, paraît-il, ils se déplacent volontiers en gros 4x4). Leur laisser la bride sur le cou pour façonner notre Pays à leur guise serait une catastrophe. Votez et faites voter NON à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire!

LE RONCHON